

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 Octobre 2021

### DELIBERATION

#### **2021/ 83 - PROJET EDUCATIF GLOBAL - PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS.**

Lors de l'évaluation de la première phase du PEG Lille Lomme Hellemmes en 2010, il a été acté la nécessité de doter cette politique ambitieuse de moyens pour impulser des projets éducatifs expérimentaux, innovants et (ou) évolutifs.

Une enveloppe financière a donc été affectée pour le développement de ces projets sur chacun des territoires communaux.

Sur la commune associée de Lomme, un appel à projet a lieu de janvier à mars. Les projets ont été examinés par le groupe des pilotes du PEG qui valide l'attribution d'une enveloppe financière permettant la mise en œuvre des projets. Les opérateurs qui peuvent déposer des projets sont les établissements scolaires, des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, les services municipaux.

Ces projets font l'objet d'une évaluation à la fin de leur mise en œuvre et peuvent être reconduits à condition de présenter une évolution significative.

#### **LE DENIER DES ECOLES LAÏQUES**

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action :

- Diffusion dans les écoles maternelles de la Ville de Lomme d'un programme de court-métrages intitulé « Ma petite planète verte ». Ce programme a pour objectif de sensibiliser le public à l'écologie. Des documents pédagogiques appelés « cahier d'expérience » seront remis aux enfants

en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.300 €.

#### **COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE**

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action :

- « Accès à la lecture, sensibilisation au civisme, éducation à la citoyenneté ». Les objectifs sont de se prémunir contre l'illettrisme, de développer le plaisir de lire avec le « Livre de la jungle », d'éduquer au civisme et à la citoyenneté pour mieux vivre ensemble et évoquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfance

en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.100 €.

## **ECOLE BRACKE DESROUSSEAUX**

L'école Bracke Desrousseaux souhaite créer un espace de vie agréable et qui génère un esprit de groupe. Trois classes de maternelle seront mobilisées autour du travail d'un artiste à partir de panneaux de bois.

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de cette action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.319 €.

## **ECOLE LEON BLUM**

L'école Léon Blum travaille sur l'obtention d'une cohésion d'école, une identité pour les équipes et les élèves par la collaboration avec un graphiste et la réalisation d'un logo au format numérique et en géant pour affichage sur l'école.

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer à l'accompagnement de cette action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.575 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
  - 3.300 € au Denier des Ecoles Laïques (N° SIRET : 437 654 718 00018) ;
  - 3.100 € à Solidarité Laïque (N° SIRET : 339 797 920 00040) ;
  - 1.319 € à l'OCCE du Nord (N° SIRET : 390 459 246 00042) ;
  - 1.575 € à l'OCCE du Nord (N° SIRET : 390 459 246 00042) ;
  
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé ;
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
  - 3.300,00 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 201 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN ;
  - 3 100,00 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 428 - Opération n° 2555 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN ;
  - 1 319,00 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 201 - Opération n° 2554 : soutien aux foyers et OCCE - code service : NEN ;
  - 1 575,00 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 201 - Opération n° 2554 : soutien aux foyers et OCCE - code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme